

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

-==--==--



MINISTRE DU TOURISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT

-==--==--

5^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT (ANUE-5)

22 et 23 février 2021

DISCOURS DE MADAME ARLETTE SOUDAN-NONAUT,
MINISTRE DU TOURISME ET DE L'ENVIRONNEMENT,
COORDINATRICE TECHNIQUE DE LA COMMISSION CLIMAT
DU BASSIN DU CONGO

Thème : Renforcer les actions en faveur de la nature pour atteindre
les Objectifs de Développement Durable

Février 2021

Monsieur le Président de la 5^e Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement

Madame la Directrice Exécutive de l'ONU-Environnement,

Mesdames et Messieurs les Ministres, Chers Homologues,

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs,

La Pandémie du COVID19 nous a tous surpris dans l'élan qui était le nôtre depuis quelques années dans la résolution de la crise environnementale à laquelle le monde fait face.

Les difficultés économiques qu'elle a engendrées ont fortement impacté les financements en faveur de l'action environnementale. Le présent évènement s'inscrit dans la droite ligne des réflexions qui doivent nous permettre de rebondir et d'agir pour ne pas perdre la bataille de la lutte contre les changements climatiques et l'érosion de la biodiversité.

La République du Congo s'est engagé depuis plusieurs années dans la gestion durable de son capital naturel. Notre pays a pris en 1991 la loi 003/91, sur la protection de l'Environnement qui exige de tout porteur de projet la réalisation préalable d'une étude d'impact environnemental et social. Cette loi est cours de révision afin d'y intégrer les nouveaux défis liés à la lutte contre les changements climatiques.

En outre des efforts importants ont été consentis par notre pays dans la gestion durable des écosystèmes forestiers notamment par l'aménagement des concessions forestières, la certification forestière et la mise en place des aires protégées.

Ainsi, l'aménagement des concessions forestières et la certification forestière ont permis à notre pays de figurer parmi les pays à fort couvert forestier et à faible taux de déforestation. 17 aires protégées couvrant près de 13% du territoire national ont été constituées. Une aire marine protégée est en cours de création.

Le président de la République du Congo, Son Excellence Monsieur Denis SASSAOU-NGUESSO, a signé en septembre 2019 avec son Homologue Français le Président Emmanuel MACRON, la lettre d'intention avec l'Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale (CAFI).

Dans cette Lettre d'Intention la République du Congo exprime sa ferme volonté d'œuvrer au développement durable par la promotion de l'Economie verte et par la conservation et la gestion durable de ses écosystèmes forestiers, en vue d'assurer la diversification et la croissance économique, de lutter contre la pauvreté et les changements climatiques.

La lettre d'intention permet d'encadrer les activités des différents secteurs ayant un impact sur le couvert forestier tels que le foncier, l'agriculture, la forêt, les mines, les hydrocarbures, les infrastructures etc. Le renforcement du dispositif environnemental est effectivement prévu dans cette lettre d'intention pour garantir la préservation de l'environnement.

La gestion durable des tourbières de la Cuvette Centrale du Bassin du Congo qui s'étendent sur 145 500 km² et qui séquestrent environ 30 milliards de tonne de carbone, se trouve également au cœur des préoccupations de la lettre d'intention.

Notre pays a adhéré à l'initiative Biodev2030 qui sera lancée cette semaine à Brazzaville. Ce projet financé par l'AFD, consiste à apporter aux gouvernements de chacun des pays concernés, les moyens d'identifier et d'engager conjointement avec le secteur privé et la société civile, des mutations profondes dans les secteurs de l'économie ayant une incidence stratégique sur le développement et sur la biodiversité du pays.

La République du Congo a également lancée les travaux de révision de sa Contribution Déterminée au niveau National qui permettra de rehausser ses ambitions de réduction des Gaz à Effets de Serre, de l'aligner sur les ODD et le genre.

Pour la communauté internationale, la mise en œuvre rigoureuse de l'Accord de Paris sur le Climat demeure la solution à la lutte contre le

réchauffement climatique. Cependant les pays doivent comme l'a demandé le Secrétaire Général des Nations Unies rehausser leur ambition si nous voulons atteindre l'objectif de cet Accord à savoir limiter le réchauffement de la planète en dessous de 2 degrés Celsius

La mise en œuvre de nos engagements et différentes initiatives menées à tous les niveaux, nous permettra à n'en point douter d'atteindre les objectifs de développement durable.

Je vous remercie.

Arlette SOUDAN-NONAUT.-